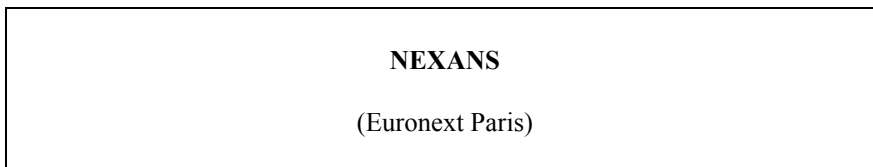


Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)



Par courrier du 7 octobre 2008, la société anonyme de droit chilien Madeco SA (1) (Ureta Cox 930, San Miguel, Santiago du Chili, Chili), a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 septembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXANS et détenir 2 500 000 actions NEXANS représentant autant de droits de vote, soit 8,96% du capital et 8,86% des droits de vote de cette société (2)

Ce franchissement de seuils résulte de l'émission par NEXANS au profit de Madeco SA de 2 500 000 actions en rémunération d'un apport en nature (3).

-
- (1) Madeco SA est détenue directement et indirectement à hauteur de 45,20% par la société de droit chilien Quinenco SA, elle-même contrôlée majoritairement par la famille M. Guillermo Luksic-Craig.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 27 909 203 actions représentant 28 210 630 droits de vote.
 - (3) Cf. communiqué de la société en date du 30 septembre 2008.